

CHARTRE ETHIQUE IAC Partners

L'intégrité de notre société, et de ses salariés, est fondée sur le respect de règles simples et fortes sur les thématiques décrites ensuite dont le champ d'application concerne nos activités en interne, pour nos clients dans le cadre de nos missions et avec nos autres partenaires (fournisseurs, prestataires etc.).

1. Adhésion aux engagements de l'UN GLOBAL COMPACT France (2021)

A partir de janvier 2021, IAC Partners sera adhérent de l'UN GLOBAL COMPACT France, <http://www.globalcompact-france.org/>, qui comporte l'engagement sur dix principes dont quatre relatifs au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

2. Respect des droits de l'Homme

Nous nous interdisons toute action et collaboration dans des initiatives qui soient carrément en relation avec le travail des enfants ou forcé ou autre activité pas respectueuse des droits de l'homme.

En cas de doute nous nous engageons à conduire, dans la limite de nos moyens, une enquête préliminaire avant d'engager notre action.

3. Respect des Lois

Nous nous interdisons toute action et collaboration dans des initiatives qui soient carrément non respectueuses des lois de la République Française, ou locales pour les interventions à l'étranger.

En cas de doute nous nous engageons à conduire, dans la limite de nos moyens, une enquête préliminaire avant d'engager notre action.

4. Ethique dans les Affaires

Nous veillons particulièrement à notre éthique et intégrité dans les affaires ; au-delà de notre engagement sur la qualité des prestations fournies nous prenons les dispositions suivantes.

4.1. **Qualité et robustesse de nos recommandations à nos clients**

Nous nous engageons à délivrer à nos clients des résultats, des conclusions et des recommandations en mentionnant à chaque fois les hypothèses prises, les risques éventuels et le niveau de robustesse à prendre en compte pour prendre des décisions avisées.

4.2. **Lutte contre la corruption**

Nous nous engageons à ne pas entreprendre ou accepter tout acte de corruption vers et de la part de nos clients et partenaires ; notamment les échanges de présents ou autres avantages en nature à des fins promotionnels ne peuvent pas excéder la somme de 200 € et doivent rester des gestes symboliques.

4.3. Respect des lois des marchés et de la concurrence

Nous engageons à :

- respecter les lois et les règles des marchés où nous opérons ;
- tenir un comportement honnête et équitable envers nos clients et fournisseurs indépendamment de leur condition, taille et localisation ;
- nous interdire tout acte ou comportement déloyal envers nos concurrents comme l'espionnage et la diffamation.

4.4. Tutelle de la confidentialité des données de nos clients

Cet aspect est clé dans notre profession vu nos secteurs d'intervention et la sensibilité des informations que l'on est amenés à échanger avec nos clients ; pour cela des procédures concrètes sont en place et notamment :

- la confidentialité est inscrite dans les contrats de travail de tous nos collaborateurs qui s'engagent à : « ne jamais révéler ni oralement, ni par communication de notes, rapports, copies à quelque personne que ce soit hors de la société des renseignements concernant les entreprises et les informations dont [ils auront] connaissance » ;
- une formation obligatoire sur la confidentialité est faite à tout nouveau collaborateur ;
- au préalable de tout échange d'information sensible nous proposons à nos clients de signer un accord de confidentialité ;
- IAC Partners et certains de ses collaborateurs sont certifiés « CONFIDENTIEL DEFENSE » par l'Administration Française (DGA).

4.5. Protection des données informatiques de nos clients

Les données informatiques, propres et de ses clients dans le cadre des missions, sont protégées contre perte et piratage par l'utilisation des technologies digitales modernes et de procédures adaptées ; voire la **Charte CONFIDENTIALITE IAC Partners**.

4.5. Gestion financière et communication des informations fiscales aux Autorités de l'Etat

Une gestion financière rigoureuse et transparente fait partie de nos codes éthiques et des mesures adaptées sont en place pour l'assurer.

- L'enregistrement des transactions est effectué de manière sincère et fidèle par du personnel formé et conformément aux réglementations et aux procédures internes.
- Des systèmes standardisés (SALESFORCE et CONCUR) sont utilisés pour la gestion comptable (honoraires et frais de déplacement) des missions clients sous la responsabilité des Managers et la supervision de la Direction Commerciale.
- La comptabilité du pays procède aux écritures comptables en s'assurant de l'existence de documentation pertinente ; la comptabilité centrale vérifie et consolide les données qui sont communiquées de façon fidèle et conforme à la loi aux autorités de l'Etat.

5. Autres mesures entreprises par IAC Partners

- La Charte Ethique IAC Partners est transmise à tout nouveau collaborateur H/F pour prise de connaissance avant la signature du contrat d'embauche ;
- Un module spécifique sur la responsabilité fait partie de notre plan de formation et est obligatoire pour tout nouveau collaborateur.

Fait à Paris, le 27 octobre 2020

Benoît PETIT, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Petit', written over a faint blue grid background.

IAC PARTNERS
21 rue Fortuny - 75017 PARIS
SAS au capital de 599 184.00 €
RCS Paris 582 023 545
TVA FR 31 582 023 545

